

LES ÂÎNÉS RISQUENT (ENCORE) DE PAYER LE PRIX FORT

ENTREVUE AVEC CAROLE LAFRANCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES HABITATIONS NOUVELLES AVENUES

Par Toufik Nid Bouhou, agent de liaison et de communication
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

Les aînés sont présentement la population cible de plusieurs changements. Entre autres, l'évolution du Crédit d'impôt pour maintien à domicile qui à ce jour, est lié à la certification: seuls les locataires logeant dans des organismes certifiés recevront leur Crédit d'impôt complet. Les autres se retrouveront à recevoir près de 9 \$ par mois...

Pouvez-vous nous parler un peu des Habitations Nouvelles Avenues (HNA)?

Les HNA sont situées à Rosemont et comportent trois phases construites respectivement en 1995, 2003 et 2004. Les HNA bénéficient d'une très bonne santé financière, ce qui nous permet d'offrir nos logements et nos forfaits de services à des coûts bien raisonnables, soit de 615 \$ pour le loyer et 235 \$ pour le forfait services (à partir du 1^{er} juillet prochain).

Un taux d'effort acceptable est de 30 % du revenu.

Est-ce que les locataires réussissent à s'en sortir financièrement en habitant dans votre organisme?

Est-ce que le Crédit d'impôt les aide à pouvoir rester chez eux?

Oui, les locataires réussissent bien. Cependant, quand ils s'en viennent chez nous et établissent leur budget, ils considèrent le montant qu'ils obtiendront en crédit d'impôt pour le maintien à domicile et cela les aide à bien boucler leur budget. Sachant que nos locataires sont des personnes à revenus faibles ou modestes, le crédit d'impôt est très important pour eux. La perte de ce crédit fragiliserait financièrement l'ensemble des locataires des HNA. Certains se verraient obligés de se priver sur certains besoins essentiels (vêtement, nourriture, médicaments, billets d'autobus, etc.) au détriment de leur santé, d'autres pourraient même être forcés de déménager dans un logement du marché régulier, où aucun service n'est offert, où ils se retrouveraient isolés et sans aucun soutien pour le maintien de leur autonomie.

De plus, lors de la campagne électorale, ils avaient profité de la visite des candidats pour leur faire part de l'importance de ce crédit pour eux, et bien entendu, on leur répondait qu'il est inacceptable de leur enlever un revenu.

Comment ont réagi les locataires quand ils ont appris qu'ils perdraient leur Crédit d'impôt parce que votre organisme n'est pas certifié?

Les gens ont ressenti de l'inquiétude et de l'insécurité. Leurs revenus n'augmentent que très lentement (en fait, pas aussi vite que les dépenses augmentent, en général) et cette perte de revenu est très importante pour eux.

Ils se sont également sentis trahis. En effet, depuis le début du débat sur la nouvelle certification (Loi 16) qui ne correspond plus à leur réalité, ils ont posé des questions sur le crédit d'impôt et les réponses que nous avons obtenues pour eux étaient qu'il n'y avait pas de lien entre les deux et que la perte de certification n'entraînerait pas de perte pour ce crédit. Or, il semble qu'en cours de route, la donne ait changé.

De plus, lors de la campagne électorale, ils avaient profité de la visite des candidats pour leur faire part de l'importance de ce crédit pour eux, et bien entendu, on leur répondait qu'il est inacceptable de leur enlever un revenu.

Même avec leur 45 \$ par mois, les locataires ne seraient pas capables de couvrir la hausse des frais qu'engrangerait les nouveaux services à mettre en place pour que les HNA répondent à la nouvelle certification. De plus, il est clair que l'ensemble de nos locataires ne veut pas de la surveillance 24/24. Ils veulent qu'on respecte leur autonomie et leur dignité.

Même avec leur 45 \$ par mois, les locataires ne seraient pas capables de couvrir la hausse des frais qu'engrangeraient les nouveaux services à mettre en place pour que les HNA répondent à la nouvelle certification. De plus, il est clair que l'ensemble de nos locataires ne veut pas de la surveillance 24/24. Ils veulent qu'on respecte leur autonomie et leur dignité.

Avez-vous agi afin de faire entendre la réalité de vos locataires?

Dès que nous avons eu la confirmation officielle que Revenu Québec avait l'intention de porter le crédit de nos locataires à un maximum de 9,30 \$ par mois, nous avons convoqué une assemblée générale lors de laquelle il a été convenu :

- De signer une pétition dénonçant cette injustice et réclamant qu'on leur laisse leur droit acquis;
- Qu'une délégation de locataires irait remettre cette pétition en main propre à notre député, Monsieur Jean-François Lisée (aussi ministre de la Métropole), d'en envoyer une copie aux ministres Hébert (Santé, Services sociaux et Aînés) et Marceau (Revenu);
- De remettre une boîte de bonbons d'une valeur d'environ 9 \$ au ministre Lisée pour illustrer qu'avec 9 \$ par mois, c'est à peu près tout ce que l'on peut s'acheter! De plus, ils se sentent infantilisés par le processus de certification.

Les bonbons et la pétition ont été remis au ministre Lisée, le 17 mai. La réaction du ministre a été bien positive. Il s'est engagé à ce que nos locataires ne perdent pas leur crédit, nous disant qu'une entente entre les ministres de la Santé et du Revenu ferait en sorte qu'un prolongement de leurs versements de crédits serait en vigueur jusqu'à ce qu'une solution permanente permette de régler le problème.

Nous espérons que tous les autres OSBL pourront aussi faire valoir l'importance de ce crédit pour tous leurs locataires et se battre pour y parvenir. Il nous fera un grand plaisir de faire parvenir nos outils sur demande (pétition et lettres envoyées). ▶

DERNIÈRE MINUTE (NDLR): Le MSSS a confirmé que les locataires des OSBL PAPA non-certifiées comptant 50 unités et moins ne perdront pas leur crédit d'impôt. Notez que le nombre d'unités est basé sur l'adresse civique du projet (bâtisse) et non de l'organisme. Cette exemption débute le 1^{er} juillet 2013, et ce, pour une période transitoire indéterminée, le temps nécessaire à ce que des vérifications supplémentaires soient effectuées.

HÂTEZ-VOUS!

C'est maintenant ou jamais.



Le programme de remises pour des mesures d'efficacité énergétique se terminera dans environ 6 mois. Si vous envisagez des travaux d'isolation des toits, des murs, des changements de fenêtres ou l'amélioration énergétique de votre ventilation (récupération de chaleur), c'est le moment ou jamais de les réaliser puisque vous pourriez profiter d'une remise sur le montant de vos travaux.

Le programme se termine le 31 décembre 2013. C'est, donc, le moment ou jamais pour vos travaux. Après, il sera trop tard!

Contactez-nous, pour les détails et pour l'inspection obligatoire avant travaux gratuite pour les OSBL qui s'engagent dans la démarche.



infoenergie@rqoh.com